

23 FÉVRIER 2015

## Bpifrance et l'association des Conseils en innovation s'associent pour favoriser l'accès des PME françaises aux programmes européens Horizon 2020

Paris le 23 février 2015 – **Paul-François Fournier**, directeur exécutif en charge de l'Innovation de **Bpifrance**, et **Dominique Carlac'h**, présidente de l'association des Conseils en innovation, ont signé un accord de partenariat afin d'améliorer la performance des PME françaises souhaitant accéder aux programmes européens de recherche et d'innovation.

À cet effet, **Bpifrance** met en place un nouveau dispositif d'aide au diagnostic des besoins des PME et d'orientation vers les programmes d'Horizon 2020, intitulé « Accès aux Programmes européens » (APE). APE a pour objectif de leur permettre d'accéder aux prestations de conseil<sup>1</sup> proposées par les membres de l'association des Conseils en innovation. Habilitées par **Bpifrance**, les sociétés de conseil intervenant dans le cadre de ce partenariat ont pour mission de sensibiliser, accompagner et suivre des PME françaises dans leurs démarches d'accès aux programmes de recherche et innovation de l'Union européenne dont l'enveloppe budgétaire globale s'élève à 79 milliards d'euros sur la période 2014-2020.

L'aide « Accès aux Programmes européens » se compose de deux modules :

- « **Diagnostic Flash** » : diagnostic rapide permettant d'orienter l'entreprise vers un programme de financement adapté à ses besoins et à sa stratégie ;
- « **Accès Europe** » : à l'issue du Diagnostic Flash, la prestation peut être poursuivie, à la demande de l'entreprise, sous réserve de l'accord de **Bpifrance** qui s'appuiera sur l'avis rendu par la société de conseil. Cet accompagnement est prioritairement tourné vers la préparation d'un dépôt de candidature à l'Instrument PME phase 1. Il peut également permettre d'approfondir la stratégie de l'entreprise afin d'accéder à d'autres programmes européens.

Avec ce partenariat, **Bpifrance** et l'association des Conseils en innovation valorisent l'accompagnement des entreprises françaises dans le développement de leur stratégie européenne et ouvrent la voie au partenariat public-privé dans le domaine du soutien à l'innovation.

---

<sup>1</sup> La PME française conserve le choix de sa société de conseil, qui devra toutefois respecter les mêmes critères d'habilitation par **Bpifrance** que les sociétés de conseil membres de l'ACI et partenaires de l'action.



### À propos de Bpifrance

**Bpifrance**, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres.

**Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

**Bpifrance** propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des PME
- préparer la compétitivité de demain
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'informations sur : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr) – <http://investissementsdavenir.bpifrance.fr/>

Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

### À propos de l'association des Conseils en innovation

Fondée en 1984, l'**association des Conseils en innovation** rassemble et représente les professionnels du conseil en innovation. Elle encourage les échanges de connaissances, d'expérience et de prospective entre ses membres et les acteurs des écosystèmes d'innovation, pour contribuer à la progression des méthodes d'interventions sur l'ensemble des métiers du conseil en innovation.

[www.asso-conseils-innovation.org](http://www.asso-conseils-innovation.org)

### Contacts presse :

#### **Bpifrance**

**Nathalie Police**

Tél. : 01 41 79 95 26

[nathalie.police@bpifrance.fr](mailto:nathalie.police@bpifrance.fr)

#### **Association des Conseils en innovation**

**Emmanuelle Pianetti**

Tél. : 06.21.24.34.91

[emmanuelle.pianetti@asso-conseils-innovation.org](mailto:emmanuelle.pianetti@asso-conseils-innovation.org)